

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 17 Juillet 2020 à 20 H 00

L'An, deux mille vingt, le 17 Juillet 2020, le Conseil Municipal de la Commune de Meysiez dûment convoqué le 10 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire à 20h00 à la Mairie de la commune sous la présidence de Monsieur Charles TODARO Maire.

Etaient présents : MM. TODARO Charles, VAUCHEROT Gilbert, MOHORTE Stéphane, MAYADE Sylvie, GAVILLET Dominique, CHEVALLIER Catherine, COURTOIS Corinne, DEGUITRE Gaëtan, DULAC Carine, GIRARD Hubert, GOISSE Véronique, HORARD Anne, PERONNET Cathy, PRAS Valérie.

Etait excusée / absente : M. PICON Roland

Mme GOISSE Véronique a donné pouvoir à Mme HORARD Anne

I-APPROBATION DU CR DU CM PRECEDENT :

RAS

II – DESIGNATION DES DELEGUES ELUS ET AGENTS AU CNAS

Considérant l'adhésion de la Commune au CNAS.

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué élu et d'un nouveau délégué agent, afin de représenter la commune au sein du CNAS ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** :

DESIGNE

- Gilbert VAUCHEROT, délégué élu
- Sarah BERTHIER, déléguée agent

III – POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE POUR LA CREATION D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION ET DE VALORISATION DE BIOGAZ AGRICOLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-BOURNAY

Vu la demande d'enregistrement présentée le 21 Février 2020, complétée les 4, 29 mai et le 1^{er} juin 2020, par la société TERRE AVENIR en vu de créer une installation de production et de valorisation de biogaz agricole au lieu-dit « Mayolan » sur la commune de Saint-Jean-de-Bournay.

Vu l'arrêté préfectoral N°DDPP-IC-2020-06-04 portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société TERRE AVENIR.

Considérant que la commune de Meyssiez est concernée par le plan d'épandage de l'installation projetée ou comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée.

Considérant qu'il convient, en application de l'article R.512-46-12 du Code de l'environnement, de soumettre à consultation du public le dossier de demande d'enregistrement susvisé.

Considérant la consultation du public à compter du 6 Juillet 2020 jusqu'au 5 Août 2020 inclus dans la commune de Saint-Jean-de-Bournay

L'arrêté préfectoral a été notifié à la commune de Meyssiez le 16 Juin 2020.

Dès lors, la commune est appelée à se prononcer sur ce projet de création d'une installation de production et de valorisation de biogaz agricole. Celui-ci ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé et transmis en préfecture dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public soit le 20 Août2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **Par 8 voix pour, 1 voix contre, et 5 abstentions,**

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable au projet de création d'une installation de production et de valorisation de biogaz agricole sur la commune de Saint-Jean-de-Bournay.

Le conseil décide de préparer un flyer à distribuer avant le 5 août pour informer les habitants de la commune qui souhaitent se positionner.

IV – MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, les tarifs mis en place par délibération en date du 22 Novembre 2013, pour la réservation de la salle des fêtes, il conviendrait d'actualiser ces tarifs.

Il est également nécessaire de modifier le règlement d'utilisation de la salle des fêtes et de créer une charte à destination des associations de la commune.

Anciens tarifs :

	USAGERS DOMICILIÉS SUR LA COMMUNE	USAGERS DOMICILIÉS HORS DE LA COMMUNE
SALLE DES FETES WEEK END COMPLET		720.00 €
1ERE LOCATION (PAR ANNEE CIVILE)	280.00 €	
2EME LOCATION	360.00 €	
A PARTIR DE LA 3EME LOCATION	720.00 €	
TARIF GRANDE SALLE POUR JOUR OUVRABLE	140.00 €	360.00 €

Nouveaux tarifs proposés :

	USAGERS DOMICILIÉS SUR LA COMMUNE		USAGERS DOMICILIÉS HORS DE LA COMMUNE	
	ETE du 15 Avril au 15 Octobre	HIVER Du 16 Octobre au 14 Avril	ETE Du 15 Avril au 15 Octobre	HIVER Du 16 Octobre au 14 Avril
1ERE LOCATION (PAR ANNEE CIVILE)	350.00 €	400.00€	750.00 €	800.00 €

2EME LOCATION	450.00 €	500.00€		
A PARTIR DE LA 3EME LOCATION	750.00€	800.00€		

Ces tarifs comprennent la location globale de la salle des fêtes et de ses dépendances, parking et jeu de boules du vendredi soir au dimanche soir. Il ne sera pas possible de louer la salle des fêtes pour une fraction de journée.

Pour réserver officiellement la salle des fêtes, des arrhes d'un montant de 30 % du tarif global seront demandées.

Un chèque de caution de **610.00 €** sera également exigé lors de la remise des clés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**

Décide d'appliquer les tarifs suivants pour les réservations de la salle des fêtes à compter du 1^{er} Septembre 2020

Approuve la charte à destination des associations et le règlement de location dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

X : QUESTIONS DIVERSES

- Embauche potentielle d'une ATSEM pour 12h annualisées. Les entretiens commencent lundi.
- Titularisation d'un agent communal depuis le 1^{er} juillet.
- Achat d'une machine à laver pour l'école.
- Des nouvelles du permis de construire l'école. La commission accessibilité a perdu notre dossier ; nous ne sommes donc pas passés en juin. Madame PICHAT, architecte s'est déplacée à la préfecture de Grenoble pour rencontrer Madame BIBAS et refaire le document. Monsieur VALLIN refait le dossier. Nous devrions passer à la commission du 5 septembre. Les appels d'offre sont lancés. Le dossier suit son cours malgré tout.
- Nous avons réussi à sortir le Petit Meyssiard en peu de temps. Merci à Cathy PERONNET et à Philippe MAYADE. La prochaine réunion aura lieu fin août pour celui de septembre.
- Ambroisie : la végétation est très en avance. Prévoir le broyage fin juillet.
- Forum des associations, le 5 septembre de 9h à 10h.

- 8 septembre, réunion des associations pour calendrier et répartition de la salle des fêtes. Remise de la charte à cette occasion.
- Projet de Noël : projet qui vise à regrouper toutes les associations volontaires pour animer le cœur du village au moment des fêtes de Noël.

Le 25 août réunion des commissions sport/animation/culture/communication.

- Projet du site internet en bonne voie. MRF (maires ruraux de France) met à disposition un logiciel qui permet de créer un site internet moyennant 190€ la première année. Ce tarif comprend l'hébergement et l'assistance.
- CCAS : Bernadette BAJARD, Noël BARON et Gisèle BORDE ont accepté de poursuivre leur collaboration au CCAS. Il nous faut trouver une Quatrième personne.
- Information budgétaire : Stéphane MOHORTE a entrepris de renégocier le prêt de la réfection de l'église.
- Charles rappelle que toute programmation de réunion doit faire l'objet d'une information et d'un compte-rendu. Le maire doit forcément y être convié.

Prochains conseils : 04/09/2020 et 09/10/2020